Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_15-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE**

ARRONDISSEMENT
de RENNES
---
CANTON
de BRUZ
---
COMMUNE
de BRUZ

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE |
| **ABSENTS EXCUSES** | Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE) |

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

### 26_11_15. TRANSITION ECOLOGIQUE_RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) »

La Ville de Bruz, engagée depuis plusieurs années en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité, a obtenu le label « *Territoires Engagés pour la Nature* » (TEN) pour la période 2023-2026. Ce dispositif, porté par l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec les acteurs régionaux, vise à reconnaître et accompagner les collectivités dans leurs actions concrètes pour la biodiversité.

Ce label a permis à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique, d'outils opérationnels pour la mise en œuvre de son plan d'actions, ainsi que d'une visibilité à l'échelle régionale et nationale. En partenariat avec des acteurs locaux tels que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Bretagne, la Ville de Bruz a pu mener des actions concrètes valorisées dans ce label.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, la commune souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans ce dispositif pour la période 2027-2030. Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche plus large, illustrée notamment par l'*Atlas de la Biodiversité Intercommunal*, projet ambitieux visant à affiner la stratégie locale en faveur de la biodiversité, dont les financements seront confirmés fin 2026.

Actions identifiées par la commune pour l'obtention du label TEN :

Pour ce renouvellement, la Ville de Bruz a identifié des actions structurantes, organisées autour de quatre axes stratégiques du label :

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_15-DE

- **Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement**
  - *Action 1 : Réalisation d'un inventaire des espèces présentes sur les bâtiments communaux, suivi de la mise en œuvre d'aménagements adaptés aux enjeux identifiés.*
- **Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale**
  - *Action 2 : Création de mares pour favoriser la biodiversité et les continuités écologiques.*
- **Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales**
  - *Action 3 : Organisation d'un concours « Jardin nature » pour encourager les initiatives citoyennes.*
- **Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature**
  - *Action 4 : Gestion durable et développement des haies et des boisements sur le territoire communal.*

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la collectivité et permettra de renforcer sa politique en faveur de la biodiversité, tout en bénéficiant d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre des actions prévues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la candidature de renouvellement du label « Territoires Engagé pour la Nature », engageant la commune à mettre en œuvre les actions précitées ;

- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à ce dispositif.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026




*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr*